

## L'apprentissage en pratique

---

Si l'apprentissage vous intéresse nous vous conseillons de vous préinscrire sur ce site (accès à la procédure en bas de page de début février à fin décembre). Dès que vous serez préinscrit, le CFA vous fera parvenir les offres d'entreprise par messagerie.

Si vous avez un employeur, merci de nous préciser ses coordonnées dans la rubrique "observations" ou de lui demander de remplir la fiche de renseignements réservée aux employeurs disponible sur l'onglet suivant dans cette même page (Infos employeurs).

Pour toute question relative à l'accompagnement, à la recherche d'emploi, aux modalités administratives du contrat,... le CFA vous accueille et vous accompagne. Prenez contact au 02 97 35 31 80.

L'employeur demande le contrat d'apprentissage à la Chambre de métiers ou Chambre de commerce et d'industrie dont il dépend :

- Chambre de commerce en Morbihan : 02 97 02 40 00
- Chambre de commerce en Finistère : 02 98 98 29 29
- Chambre de métiers en Morbihan : 02 97 63 95 24
- Chambre de métiers en Finistère : 02 98 76 46 46

Vous pouvez accéder au [simulateur de calcul de rémunération et des](#)

## [aides aux employeurs.](#)

L'inscription au CFA sera définitive à réception de la copie du contrat d'apprentissage signé des deux parties, à transmettre au CFA par courrier postal à CFA - rue Saint-Marcel - CS 30010 - 56315 Lorient Cédex ou par [messagerie](#)

Pour toute question relative au contrat et aux aides, le développeur de l'apprentissage se déplace dans les entreprises : contactez le CFA au 02 97 35 31 80 et par [messagerie](#)

Jeune de 15 à 18 ans dans l'entreprise : travaux interdits et réglementés

Le jeune de moins de 18 ans peut effectuer des travaux légers mais ne doit pas être affecté à des travaux dangereux. Pour les besoins de sa formation professionnelle, le jeune peut être employé à certains de ces travaux. On parle alors de travaux réglementés. Les jeunes qualifiés ou habilités, en formation professionnelle ou non, peuvent aussi accomplir certains travaux réglementés.

### **FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES EMPLOYEURS**

Le salaire de l'apprenti dépend de son âge et évolue chaque année avec l'ancienneté de son contrat et de son cycle de formation.

Il existe un salaire minimum légal pour chaque tranche d'âge qui correspond à un pourcentage du Smic en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.

À partir de 21 ans, la base de référence est, au plus favorable pour l'apprenti, un pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé (SMC). Dans certaines branches, en application de la convention collective, dont dépend l'entreprise, la rémunération peut être supérieure au minimum légal.

### **RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les entreprises de moins de 250 salariés pour préparer un

diplôme de niveau inférieur ou égal au bac, une aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage.

- [Informations pour les contrats signés avant le 31 décembre 2018](#)
- [Informations pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2019](#)

Le **bureau information jeunesse (BIJ)** est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et recherches de logement. Situé sur l'esplanade du Moustoir, face à l'entrée du centre aquatique et du stade Yves Allainmat, le BIJ gère un site spécialement consacré au logement des jeunes à Lorient. En savoir plus auprès du BIJ au 02 97 84 84 57 et sur le [site du logement](#)

Plusieurs **résidences jeunes** sont présentes sur la ville. Elles sont gérées par l'association Agora. Elles proposent des solutions adaptées à l'alternance grâce à des locations à la semaine ou au mois (APL possible). En savoir plus au 02 97 21 08 62 et sur le [site d'Agora](#)

**Auberge de jeunesse** - 41 Victor Schoelcher à Lorient (quartier du Ter) - Tel : 02 97 37 11 65

### Possibilités de restauration

- Espace Courbet - 83 rue Amiral Courbet à Lorient Tel : 02 97 21 16 73
- Résidence « Les grands Larges » - 25 avenue du Général de Gaulle à Lorient Tel : 02 97 21 08 62
- Restaurant universitaire - 37 rue de Lanveur à Lorient Tel : 02 97 87 17 57
- Salle repas au CFA avec micro-ondes (sans service de restauration).



**TROUVER SON ENTREPRISE** 10 conseils pratiques



pôle emploi

# Alternance



**TROUVER UN CONTRAT EN ALTERNANCE AVEC POLE EMPLOI**

L'alternance  
en Bretagne



Trouvez une offre  
près de chez vous



**BRETAGNE ALTERNANCE** L'alternance en Bretagne : apprentissage et

**Service-Public**   
*Le portail de l'administration française*



**SERVICE-PUBLIC** Tous les textes réglementaires sur le contrat d'apprentissage

## CFA Ville de Lorient

Map rue Saint Marcel

lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Téléphone 02 97 35 31 80

Enveloppe [cfa@mairie-lorient.fr](mailto:cfa@mairie-lorient.fr)

### Plan d'accès au CFA Ville de Lorient



LE SITE DE LA

**RÉGION BRETAGNE**

LEC'HIENN RANNVRO BREIZH

**L'APPRENTISSAGE, UN CHOIX GAGNANT**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

portail de  
**L'ALTERNANCE**  
Apprentissage et contrat de professionnalisation

**APPRENTISSAGE ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**